068-226800019-20090703-0000003241-DE

## Acte Certifié exécutoire

Envoi: 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication: 10/07/2009

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de l'Assemblée

**N°** CP-2009-10-8-6

Séance du vendredi 3 juillet 2009



## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

## POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES PROGRAMME : VIE SCOLAIRE SUBVENTIONS POUR LES SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITEES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2008-5-8-2 du Conseil Général du 11 décembre 2008, relative à la politique en faveur des Actions Educatives et de la Jeunesse en 2009, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération n° CG 2008-5-1-9 du Conseil Général du 12 décembre 2008 fixant le budget primitif du Département pour 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide le versement de subventions pour les sorties scolaires avec nuitées, conformément au tableau annexé au rapport,
- ❖ précise que la dépense correspondante d'un montant de 65.003,04 € sera prélevée sur l'opération 2009-E755-403 chapitre 65, nature 6574 ou 65737, fonction 21 ou 221 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions